

## Enquête du Conseil national de l'Ordre des médecins sur l'état des lieux de la permanence des soins en médecine générale, au 31 décembre 2014

23/04/2015

Si les médecins ont rempli leurs obligations en 2014, « l'Ordre des médecins manifeste [...] son inquiétude sur le manque de mesures d'adaptation qui menace l'avenir de cette mission de service public ». « Depuis la disparition en 2002 du tour de garde obligatoire, on constate une progressive érosion du volontariat. En 2014, seuls 60% des départements rapportent un taux de médecins généralistes volontaires supérieur à 60% (contre 73% des départements en 2012). La démographie en baisse, la surcharge de travail, la recherche d'une meilleure qualité de vie et la baisse de l'intérêt pour l'exercice libéral sont autant de facteurs qui engendrent des tensions sur la continuité de la PDS ». Cette enquête révèle la volonté de l'Ordre des médecins de voir exister « davantage de concertation entre les ARS et les représentants de la profession afin que la poursuite de la PDS, mission essentielle de service public, puisse être assurée de manière pérenne ».

**Consulter ici** l'enquête du Conseil national de l'Ordre des médecins sur l'état des lieux de la permanence des soins en médecine générale, au 31 décembre 2014

**Consulter ici** le communiqué de presse relatif à l'enquête du Conseil national de l'Ordre des médecins sur l'état des lieux de la permanence des soins en médecine générale, au 31 décembre 2014

**Consulter ici** l'infographie relative à l'enquête du Conseil national de l'Ordre des médecins sur l'état des lieux de la permanence des soins en médecine générale, au 31 décembre 2014